

## SOMMAIRE

	page	
<b>A - CULTURES LEGUMIERES</b>	<b>5</b>	
1 - Succession de cultures et travail du sol	5	
2 - Irrigation	6	
3 - Apports organiques	7	
4 - Fertilisation azotée	8	
<b>B - VITICULTURE ET ARBORICULTURE</b>	<b>11</b>	
<b>C - CULTURE DU TABAC</b>	<b>13</b>	
<b>D - PEPINIERS</b>	<b>14</b>	
<b>E - CULTURES FLORALES, A BULBES ET A PARFUM</b>	<b>16</b>	
<b>ANNEXES</b>	<b>17</b>	
Annexe 1	Effets néfastes de fourniture d'azote sur la qualité des productions	19
Annexe 2	Définition des termes intervenant dans le calcul d'un bilan d'azote minéral	25
Annexe 3	Calculer la dose d'azote apporté par hectare	27
Annexe 4	Pilotage de la fumure azotée et de l'irrigation	31
Annexe 5	Exemples de mise en place d'enherbement en verger et en vigne	35
<b>Partenaires consultés</b>		<b>37</b>

Le programme pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles, approuvé par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, comprend la mise au point de "constats des points d'accord sur les pratiques inadaptées sur le plan agronomique et dommageables pour la qualité des eaux et sur les façons possibles de les corriger".

Ce document traite des cultures légumières et autres cultures spéciales de pleine terre (1). Il complète la brochure élaborée en 1986 (2) largement diffusée.

(1) Les cultures spéciales de pleine terre comprennent:

- les cultures légumières de plein-champ (pour le frais ou la conserve), incluant les cultures avec paillage plastique et sous tunnels bas,
- le maraîchage, incluant notamment les cultures en chassis, sous tunnels hauts et sous serres,
- les vignes et les vergers,
- le tabac,
- les pépinières,
- les cultures florales, cultures de bulbes et plantes à parfum.

Les cultures "hors-sol" (sur substrat ou hydroponiques) ne sont pas traitées dans ce document. Elles donnent lieu localement à des accumulations de substrats usagés ou à des rejets de solutions susceptibles de provoquer des pollutions ponctuelles des nappes ou des rivières. Il serait nécessaire dans un premier temps de chiffrer l'impact effectif de ces productions sur la qualité des eaux, et d'adapter les recommandations en conséquence. Des voies paraissent d'emblée à étudier comme par exemple le recyclage des déchets.

(2) "Amélioration des pratiques agricoles pour réduire la perte des nitrates vers les eaux" (I - Systèmes d'agriculture générale sans élevage; II - Gestion des effluents d'élevage; III - Systèmes fourragers). Document élaboré par le groupe "Pratiques Agricoles" du CORPEN (Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles).

**Les pratiques en cause et les recommandations s'articulent autour de quelques points essentiels à la bonne gestion de l'azote:**

- limitation des lessivages par couverture des sols,**
- raisonnement des apports d'azote,**
- maîtrise de l'eau,**
- maintien d'une bonne structure des sols,**
- prise en compte de la qualité des productions.**

**Le document a été élaboré par monsieur P. LAFLEURIEL de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'ANGERS grâce à un financement du Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé de l'Environnement avec l'appui du groupe "Pratiques Agricoles" du CORPEN, à partir d'une très large consultation de spécialistes concernés et de l'état actuel des techniques adoptées et des systèmes de production.**

**Les préconisations proposées peuvent se heurter à des obstacles tenant aux contraintes rencontrées par les exploitants. Elles constituent néanmoins un outil à court terme pour la sensibilisation, l'information, la formation, et à plus long terme pour des modifications de pratiques et le recueil de références techniques plus adaptées.**